

**CHARTRE DU VISITEUR EN SSR
DURANT L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19
(à compter du 5/11/2020)**

Le confinement national ayant été acté par le gouvernement à compter du 30 Octobre 2020, de nouvelles mesures sont prises concernant l'organisation des visites des patients du SSR.

Afin de protéger au mieux les patients hospitalisés dans les services de SSR du Centre Hospitalier de Lanmary, nous souhaitons donc que les visiteurs s'engagent, lors de leur venue, à respecter les règles suivantes :

- Être en bonne santé : le visiteur ne doit présenter aucun symptôme infectieux (grippal, digestif, ORL...)
- Respecter les horaires de visite: deux visites maximum par semaine et par patient de 15H à 18H – Une personne maximum par visite
- Respecter les gestes barrières (hygiène des mains, distanciation, port du masque)
- S'engager à ne communiquer avec le patient que de façon verbale ou visuelle (aucun contact physique)
- Signer le registre à l'entrée du service avant la visite et s'engager à respecter cette charte

Cette charte peut être amenée à être modifiée selon les décisions de l'établissement mais aussi en fonction des directives nationales.

Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une interdiction de visite.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement et votre compréhension.

La Directrice Déléguée

Laurence LOUBET